



**ANNONCE D'UNE MANIFESTATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
(Formulaire simplifié)**

(Assemblée générale / Fête de famille / Loto)

A déposer 30 jours au plus tard avant la date de la manifestation

Prix location salle polyvalente : - Hall d'entrée & cuisine CHF 50.- domicilié/CHF 100.- hors-commune

- Salle polyvalente CHF 150.- domicilié/CHF 300.- hors-commune

A payer au comptant au bureau communal à la prise des clés (Sociétés villageoises = offert par la commune)

Organisation :

Nom de la société organisatrice ou des organisateurs :

Personne responsable (majeure) :

Nom : Prénom:

Date de naissance :

Rue : NPA localité :

Tél. mobile : Courriel :

Manifestation :

Privée : Publique :

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Genre :

Familiale

Festive

Culturelle

Religieuse

Politique

Commerciale

Autre

(veuillez préciser) :

Fréquentation :

estimation de personnes sur toute la durée

Le : début hr : à : fin hr

Animation :

Orchestre / groupe / DJ / autre :

Oui :

Non :

Vente de boissons alcoolisées :

Oui :

Non :

Vente de nourriture :

Oui :

Non :

Demande de matériel communal :

Oui :

Non :

A préciser sur cette demande :

Documents à fournir :

Certificat de conformité pour gril à gaz :

Oui :

Non :

= Pas droit à utilisation !

Demande de dérogation fermeture tardive :

Oui :

Non :

La Commune se réserve le droit de refacturer tous les frais occasionnés lors de la manifestation à l'organisateur.

LA COMMUNE INFORME QU'IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PARQUER DES VEHICULES DANS LA COUR D'ECOLE AINSI QUE DEVANT LE PORCHE D'ENTREE DE LA SALLE POLYVALENTE.

Date et signature du requérant :

Le requérant de l'autorisation atteste que les informations fournies sont exactes et complètes.

Le requérant a pris connaissance que ce formulaire n'est qu'une demande d'autorisation en vue d'organiser une manifestation mais en aucun cas une autorisation. La décision de la Commune parviendra ultérieurement.

Chargé de sécurité :	Préavis positif	Signature :
Commune :	Préavis positif	
Autorisation accordée :	<input type="checkbox"/> Sans conditions particulières <input type="checkbox"/> Avec conditions particulières <input type="checkbox"/> Négatif - Manifestation refusée	
Commune de St-Gingolph le :	Signature :

Communication aux services suivants :	<input type="checkbox"/> PIHL <input type="checkbox"/> Service du feu <input type="checkbox"/> Service des douanes <input type="checkbox"/> Service sanitaire 144
envoyé le	

Remarques :

N° portable service de piquet : +41 79 318 14 59 email : concierge@st-gingolph.ch

L'organisateur ou la société organisatrice s'engage à :

- Respecter les directives cantonales en matière de sécurité (police cantonale)*
- ainsi que les directives du règlement de police des communes (PIHL).*
- Respecter la loi sur la vente de boissons alcooliques (protection de la jeunesse).*
- Remettre en état les locaux utilisés.*
- Respecter le tri des déchets et utiliser les installations adéquates.*